



Menaces contre l'Iran: un acte criminel selon le droit international

Le ministre brésilien des Affaires étrangères rappelle Ban Ki-moon à l'ordre

Par [Mondialisation.ca](#)

Mondialisation.ca, 01 mars 2012

1 mars 2012

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Nations Unies](#)

Analyses: [L'IRAN](#)

La semaine dernière, le ministre brésilien des Affaires étrangères, Antonio Patriota, a rappelé à Ban Ki-moon son rôle en tant que Secrétaire général de l'ONU.

« On entend parfois l'expression « toutes les options sont sur la table ». Cependant, certaines actions sont contraire au droit international », [a déclaré](#) le ministre brésilien à Ban Ki-moon.

Cette déclaration a été rapportée dans un article de Yahoo News, lequel explique le contexte ainsi :

M. Patriota a fait ces commentaires au moment où les États-Unis, le Royaume-Uni et la Russie ont demandé à Israël en privé et à huis clos de ne pas lancer de frappes préemptives contre les installations nucléaires iraniennes. (Laura Rozen, [UN should weigh in on legality of Iran strike, Brazil's foreign minister tells Yahoo News](#), Yahoo News, 23 février 2012)

Cet article insinue que seul Israël a proféré ces menaces. Pourtant, à l'instar de plusieurs représentants gouvernementaux démocrates et républicains, le président des États-Unis, Barack Obama, a [lui-même déclaré](#) que « toutes les options sont sur la table ».

L'article de Yahoo se poursuit sur le rôle accru du Brésil dans la politique internationale. Mark Weisbrot du Center for Economic and Policy Research a pour sa part cru bon de [spécifier que ce type de menace](#) constitue « un crime grave et une violation flagrante de la Charte de l'ONU ».

Antonio Patriota faisait référence à l'Article 2 de la Charte de l'ONU, lequel stipule :

Les **Membres de l'Organisation s'abstiennent**, dans leurs relations internationales, de **recourir à la menace ou à l'emploi de la force**, soit **contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État**, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. ([Charte des Nations Unies](#))

Cela signifie que les États-Unis et Israël sont coupables d'un crime chaque fois qu'ils menacent de s'en prendre à l'Iran ou à tout autre pays membre.

Julie Lévesque a collaboré à ce reportage.

Articles Par : Mondialisation.ca

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca